



Reconnaissance de dette

Par **clarisse85**, le **13/07/2007** à **02:06**

Il y a quelques années un ami nous a prêté de l'argent en nous faisant signer une reconnaissance de dettes entre nous. Après l'avoir totalement remboursé (en espèces à sa demande) il nous a dit qu'il allait détruire ce document malheureusement il est décédé avant de l'avoir fait. Après son décès sa famille a trouvé cette reconnaissance mais nous a averti qu'ils n'en feraient rien faute de ne pouvoir prouver quoi que ce soit puisque nous l'avions remboursé en espèces. Aujourd'hui, 2 ans après le décès de cet ami, sa famille vient nous menacer de poursuites si nous ne remboursons pas et refuse tout dialogue. Quelles genres de poursuites peuvent-ils faire? Que peut-on faire pour prendre les devants au cas où ils mettraient leurs menaces à exécutions?